

**DESCRIPTION DES CLASSES SPÉCIALISÉES ET
DES GROUPES SPÉCIALISÉS INTÉGRÉS
- 2008-2009 - PRIMAIRE -**

« La Commission scolaire doit adapter les services éducatifs à l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon ses besoins, d'après l'évaluation qu'elle doit faire de ses capacités... » 1

CLASSE DE STIMULATION PRÉCOCE :

École ordinaire : L'élève, âgé de 4 ans au 30 septembre, possède un handicap et présente une ou plus d'une déficience qui retarde sévèrement son développement dans au moins deux des sphères suivantes : communication, socialisation, autonomie et motricité.

École spécialisée : L'élève ayant un handicap auditif ou visuel, ou une déficience intellectuelle (moyenne, sévère ou profonde) [selon les définitions du MELS] et âgé de 4 ans au 30 septembre.

CLASSE DE DIFFICULTÉS DU DÉVELOPPEMENT :

L'élève de 6 ans présente des difficultés importantes de développement à l'égard de plusieurs aspects suivants:

- perceptuel
- psychomoteur
- verbal
- intellectuel (**l'élève présente une intelligence frontière ou une hypothèse de déficience intellectuelle**)
- socio-affectif (sans trouble de comportement).

1 Article 234 LIP

Commission scolaire des Phares c. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse C.A. 200-09-005051-047; Paragraphe 57 « Ainsi, l'intérêt de l'enfant demeure le point central de l'analyse et l'intégration, la norme générale, celle-ci ne se faisant que lorsque l'intérêt de l'enfant le commande et qu'elle ne crée de contrainte déraisonnable ni pour l'établissement scolaire ni pour les autres élèves ».

La recommandation de l'école pour la classe de développement doit être transmise au Service des ressources éducatives au plus tard, au début du mois de novembre.

DIFFICULTÉS DE RELATION

CLASSE DE RELATION:

L'élève présente un diagnostic *ou des caractéristiques et des besoins s'apparentant* à l'autisme, au syndrome d'Asperger ou à des troubles envahissant du développement non spécifiés confirmés par un psychiatre, un pédopsychiatre ou la Clinique des troubles complexes du développement. Ce profil est **prédominant** chez l'élève et **ne doit pas être** accompagné d'une déficience intellectuelle moyenne ou sévère, d'une autre psychopathologie plus importante ou de troubles graves du comportement. L'élève doit faire preuve d'une certaine autonomie personnelle et être prêt à amorcer minimalement les pré-requis en français et en mathématique.

DIFFICULTÉS GRAVES D'APPRENTISSAGE

CLASSE DE DIFFICULTÉS GRAVES D'APPRENTISSAGE :

Ce service s'adresse à l'élève d'**âge du 3^{ème} cycle** ayant un trouble d'apprentissage et développant ses compétences au 1^{er} cycle dans les matières de base. L'élève ne progresse plus en classe ordinaire **malgré l'adaptation des apprentissages et les mesures de soutien offertes.**

NB : Seuls les élèves en continuité d'un service et qui proviennent de l'extérieur de la Commission scolaire Marie-Victorin seront acceptés en cours d'année.

GROUPE DE DIFFICULTÉS GRAVES D'APPRENTISSAGE INTÉGRÉ (4X4) :

Ce service s'adresse aux élèves qui présentent un trouble spécifique d'apprentissage ayant entraîné un retard de deux ans au regard des matières de base. Les enseignantes et les enseignants de ces classes seront soutenus en classe ordinaire par une orthopédagogue dévouée spécifiquement à ce projet. Le profil de l'élève permet d'apprécier qu'il sera capable de progresser sur les plans de son développement pédagogique et social dans la classe ordinaire avec le support et les mesures d'aide particulières qui se rattachent au projet².

Critères spécifiques au projet :

- L'élève d'âge du 2^e cycle se situe au début du 1^{er} cycle dans les deux matières de bases ;
- L'élève d'âge du 3^e cycle présente certaines habiletés de base en lecture ;
- Les difficultés de l'élève se situent prioritairement au niveau de l'instruction ;
- La progression de l'élève est compromise, malgré les adaptations pédagogiques en classe ordinaire et les mesures de rééducation en orthopédagogie ;
- L'élève a un plan d'intervention actif depuis au moins un an et des mesures de rééducation en orthopédagogie.

2008-2009:

École St-Romain : 2^{ème} année du 2^{ème} cycle et 1^{ère} année du 3^{ème} cycle ;

École Pierre-d'Iberville : 1^{ère} et 2^{ème} années du 3^{ème} cycle ;

École Ste-Claire (Brossard) : 1^{ère} et 2^{ème} années du 2^{ème} cycle.

² Pour une description plus exhaustive, vous pouvez consulter le site de la CSMV, section adaptation scolaire.

DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

CLASSE DE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE LÉGÈRE :

L'élève présente un profil intellectuel le situant dans la zone de la déficience légère **et** l'évaluation du comportement adaptatif révèle des limites à se conformer aux normes. L'élève ne progresse plus en classe ordinaire **malgré l'adaptation des apprentissages et les mesures de soutien offertes**. L'identification d'une déficience intellectuelle légère devrait être exceptionnelle au 1er cycle du primaire. Les élèves âgés de moins de 7 ans ne peuvent être référés à ce service.

CLASSE DE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE :

L'élève présente un profil intellectuel le situant dans la zone de la déficience moyenne à sévère et l'évaluation du comportement adaptatif révèle des limites à se conformer aux normes. L'élève fait preuve d'une certaine autonomie ou démontre un profil qui nous permet de croire qu'il sera en mesure d'atteindre une certaine autonomie (toilette, habillement, nourriture, déplacements).

CLASSE DE DÉFICIENCES MULTIPLES :

L'élève présente une déficience intellectuelle associée soit à une déficience motrice, langagière ou organique (documentée et en provenance d'un spécialiste de la santé) ou à un trouble du comportement.

DIFFICULTÉS DE COMMUNICATION

CLASSE DE COMMUNICATION:

L'élève présente un trouble sévère et persistant du développement du langage *ou des caractéristiques et des besoins s'apparentant* et limitant de façon importante les interactions verbales, la socialisation et les apprentissages scolaires. L'élève ne progresse plus en classe ordinaire **malgré l'adaptation des apprentissages et les mesures de soutien offertes**. Son évaluation fonctionnelle révèle la présence de difficultés :

- très marquées sur le plan de l'évolution du langage, de l'expression verbale et des fonctions cognitivo-verbales;
- de modérées à sévères sur le plan de la compréhension verbale. Le trouble en question empêche l'élève d'accomplir les tâches scolaires normalement proposées aux jeunes de son âge.

CLASSE-RESSOURCE

L'élève présente un trouble sévère et persistant du développement du langage *ou des caractéristiques et des besoins s'apparentant* et limitant de façon importante les interactions verbales et la socialisation. Le profil de l'élève permet d'apprécier qu'il sera capable de progresser sur les plans de son développement pédagogique et social dans la classe ordinaire avec le support et les mesures d'aide particulières qui se rattachent à la classe-ressource pour les apprentissages des matières de base.

GROUPE DE COMMUNICATION INTÉGRÉ :

L'élève est d'**âge préscolaire ou de 1^{er} cycle** et présente un trouble sévère et persistant du développement du langage *ou des caractéristiques et des besoins s'apparentant* et limitant de façon importante les interactions verbales, la socialisation et les apprentissages scolaires. Son évaluation fonctionnelle révèle la présence de difficultés :

- très marquées sur le plan de l'évolution du langage, de l'expression verbale et des fonctions cognitivo-verbales;
- de modérées à sévères sur le plan de la compréhension verbale. Le trouble en question empêche l'élève d'accomplir les tâches scolaires normalement proposées aux jeunes de son âge.

Ce profil est **prédominant** chez l'élève et **ne doit pas être** accompagné d'une déficience intellectuelle, d'une autre psychopathologie plus importante ou de troubles graves du comportement.

Les enseignantes et les enseignants de ces classes seront soutenus en classe ordinaire par un orthopédagogue (1^{er} cycle) et un technicien en éducation spécialisée (1^{er} cycle et préscolaire) dévoués spécifiquement à ce projet. Le profil de l'élève permet d'apprécier qu'il sera capable de progresser dans la classe ordinaire avec le support et les mesures d'aide particulières qui se rattachent au projet. Lorsque l'élève provient de la classe ordinaire, le groupe de communication intégré est envisagé seulement lorsque **malgré l'adaptation des apprentissages et les mesures de soutien offertes**, l'élève ne progresse plus.

DIFFICULTÉS DE L'ORDRE DE LA PSYCHOPATHOLOGIE³

CLASSE PHÉNIX

L'élève présente un diagnostic *ou des caractéristiques et des besoins s'apparentant* à des troubles graves relevant de la psychopathologie confirmés par un psychiatre, un pédopsychiatre ou une équipe de santé mentale (CSSS). Ce profil est **prédominant** chez l'élève et **ne doit pas être** accompagné d'une déficience intellectuelle. L'élève ne bénéficie plus des services adaptés dans son milieu ou il se détériore **malgré les adaptations et les mesures d'aide** qui lui sont offertes. Le profil de l'élève ne nous permet pas de croire qu'il pourrait bénéficier d'une intégration en classe ordinaire à court terme.

³ L'équipe Phénix favorisera l'intégration des élèves (classe-ressource ou non) en s'adaptant au profil des élèves qui fréquenteront le service.

L'équipe Phénix favorise l'intégration de l'élève dès que son profil permet d'apprécier qu'il sera capable d'être intégré dans la classe ordinaire avec le support et les mesures d'aide particulières qui se rattachent aux classes et ce, en tenant compte des besoins et des capacités particulières de l'élève.

Critères spécifiques au projet :

- L'élève doit avoir une évaluation pédopsychiatrique ou de l'équipe santé-mentale (CSSS) ;
- L'évaluation fait référence à une évaluation multiaxiale qui permet de conclure à une altération importante du fonctionnement ;
- L'élève vit une détresse psychologique importante ;
- L'élève présente un niveau élevé de dysfonctionnement social et scolaire .

DIFFICULTÉS DE COMPORTEMENT

CLASSE DE TROUBLES DU COMPORTEMENT :

L'élève présente un déficit important de la capacité d'adaptation l'empêchant d'apprendre ou d'entretenir un minimum de relations interpersonnelles satisfaisantes. Les comportements dysfonctionnels perdurent ou s'aggravent en termes de fréquence, d'intensité, de persistance et de constance **malgré l'application de mesures d'aide, notamment un plan d'intervention, en classe ordinaire depuis plus de trois mois.**

CLASSE KANGOUROU :

L'élève présente une histoire développementale marquée par des conditions de vie adverses telles : négligence, abus physiques ou sexuels, séparation avec les figures d'attachement, violence familiale. Il présente aussi des difficultés marquées de relations avec les pairs et les adultes qui l'entourent ou n'offre pas le rendement scolaire attendu (sur-réactif, sous-réactif) **et ce, malgré l'application de mesures d'aide et un plan d'intervention actif depuis plus de trois mois.** Le profil de l'élève permet d'apprécier qu'il sera capable de réintégrer la classe ordinaire à court ou moyen terme.

Critères spécifiques au projet :

- L'élève a reçu des services soutenus et a un plan d'intervention actif depuis au moins 3 à 6 mois ;
- L'élève a passé une évaluation avec le Profil Boxall qui démontre une faiblesse au niveau des sphères de développement et des scores élevés sur les échelles du profil diagnostique ;
- L'élève ne doit pas présenter de déficience intellectuelle, de troubles sévères de la communication ou de troubles envahissant du développement.

Référence : *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* MELS 2006